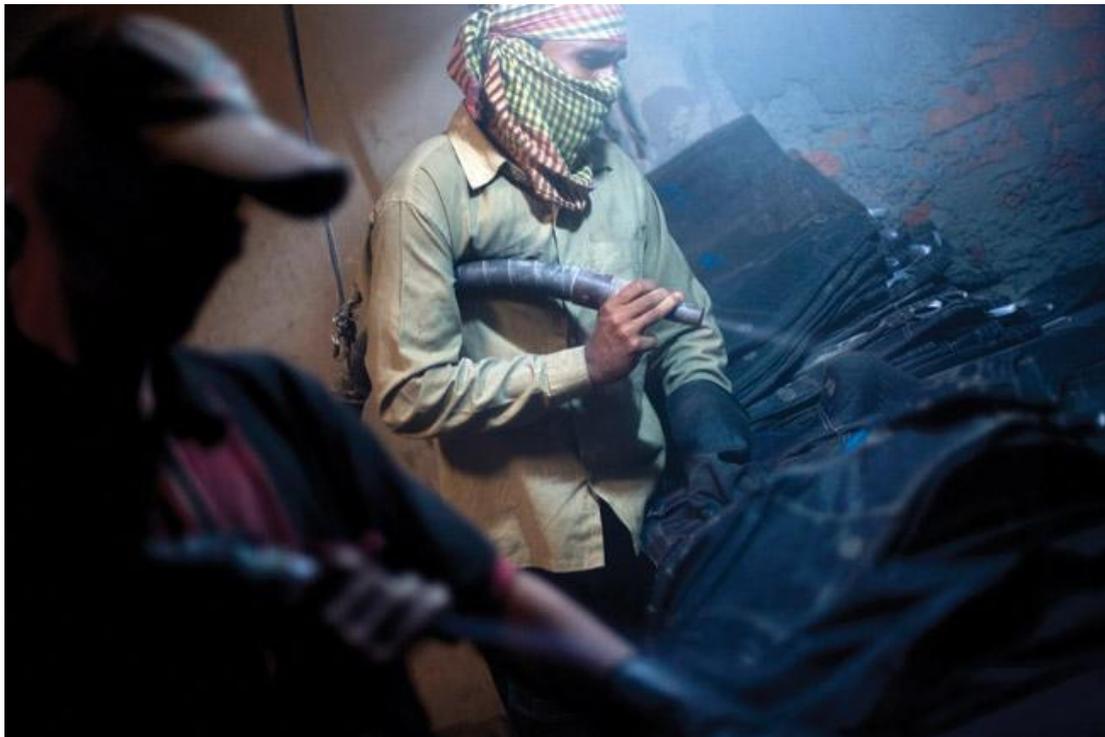


# DÉLAVÉ UN JEANS TUE !

SITUATION DU SABLAGE AU BANGLADESH



*Source : Allison Joyce*

RAPPORT

**29 MARS 2012**

**achACT**  
actions  
consommateurs  
travailleurs

# DÉLAVÉ UN JEANS TUE !

## SITUATION DU SABLAGE AU BANGLADESH

Par achACT – Actions Consommateurs Travailleurs

**L**e sablage est la technique la plus courante pour délayer un jeans. Certes plus rapide et plus économique, elle est surtout potentiellement mortelle pour les travailleurs. Les sableurs et leurs assistants sont en effet exposés intensivement à la poussière de silice qui provoque la silicose, une maladie incurable et mortelle.

Le sablage du Denim a d'ailleurs été fortement réglementé par l'Union Européenne depuis des décennies. La Turquie l'a interdit en 2009, suite au scandale des sableurs de jeans victimes de la silicose. Et des dizaines de marques et distributeurs de jeans ont annoncé interdire la technique du sablage dans leur filière d'approvisionnement en jeans suite à la campagne « Délayer un jeans tue ! » d'achACT - Actions Consommateurs Travailleurs qui relayait une campagne internationale de la Clean Clothes Campaign.

Peu d'informations sont par contre disponibles sur la manière dont les enseignes et les marques mettent en œuvre et contrôlent cette interdiction. Et dans des pays aux législations moins contraignantes comme le Bangladesh, des fournisseurs continuent à utiliser cette technique, en dépit des risques

pour la santé et la vie des travailleurs.

De plus, un an après le lancement de la campagne, aucune marque ne s'est encore engagée à réaliser un check-up médical des travailleurs dans sa filière et à indemniser les travailleurs qui seraient atteints de silicose.

Afin d'évaluer comment l'interdiction annoncée par les marques de jeans est mise en œuvre et avec quel impact et quelles limites, la Clean Clothes Campaign a mené une recherche sur sept usines au Bangladesh. Les sept usines ont recours au sablage. Selon la moitié des travailleurs interviewés, ces usines fournissent entre autre H&M, Levi's, C&A, Dolce & Gabbana, Esprit, Lee, Zara et Diesel.

Le rapport *Deadly Denim*, synthétisé ici, présente les deux techniques de sablage, manuel et mécanique, et les conditions de travail dans les unités de sablage. Il pointe également le manque d'information des travailleurs et des médecins du travail au sujet des liens entre la silicose et le sablage des jeans. Le rapport se conclut par une série de recommandations adressées aux marques et enseignes de jeans, aux gouvernements et aux institutions internationales.

---

## 1. L'INDUSTRIE DE L'HABILLEMENT ET DU JEANS AU BANGLADESH

L'habillement est le plus important secteur industriel du Bangladesh. Il occupe environ 3,6 millions de travailleurs et génère pas moins de 80% des exportations du pays. Le Bangladesh est devenu le deuxième exportateur de vêtements au monde, derrière la Chine.

L'Union Européenne est le principal client de l'industrie de l'habillement du Bangladesh, loin devant les Etats-Unis. Plus d'un vêtement sur deux fabriqués au Bangladesh est livré dans l'Union Européenne. Le Bangladesh occupe pour sa part la place de troisième fournisseur de vêtements de l'Union Européenne, derrière la Chine et la Turquie.

### 1.1 LES DÉFIS DE L'INDUSTRIE DE L'HABILLEMENT AU BANGLADESH

Malgré, ou à l'origine, de son impressionnante croissance dans un environnement international de plus en plus compétitif, l'industrie de l'habillement du Bangladesh se caractérise par une pression intolérable sur les salaires et des problèmes structurels de santé et sécurité dans les usines. Elle est face au défi d'améliorer ces standards sociaux et environnementaux.

Le faible coût de la main d'œuvre constitue le principal « avantage compétitif » de l'industrie de l'habillement au Bangladesh. En 2011, le salaire moyen des travailleurs y était de 32€ par mois contre 83€ à 155€ en Chine en fonction des régions. En réalité, les salaires sont tellement faibles qu'ils poussent régulièrement les travailleurs à protester dans la rue. Suite à la mobilisation et aux protestations des travailleurs, le salaire minimum a été doublé en 2006, passant de 960 Tk à 1662 Tk, pour être ensuite fixé à 3.000Tk (30€) en 2010. Ces augmentations suffisent à peine à combler l'inflation. Le salaire minimum reste donc du minimum vital, estimé à 6.000 Tk (60€) pour une per-

sonne seule par les syndicats locaux et à 12.000 Tk (120€) pour un couple et deux enfants par l'Asia Floor Wage.

Au Bangladesh, moins d'1% des travailleurs de l'habillement sont syndiqués. Ces travailleurs, dont 20% sont analphabètes, sont réticents à s'organiser et à rejoindre une organisation syndicale. La plupart ont peur de perdre leur emploi et les travailleurs syndicalisés sont régulièrement harcelés, renvoyés et tabassés.

#### LE PRÊT-À-PORTER DU BANGLADESH EN CHIFFRES :

- 3 600 000 travailleurs
- 5150 usines
- Doublement des exportations entre 2005 et 2011
- 17 milliards de \$ de vêtements exportés, correspondant à 80% de la valeur totale des exportations du pays
- Deuxième exportateur mondial de vêtements et troisième fournisseur de l'Union Européenne

### 1.2 LA PLACE DU DENIM DANS L'INDUSTRIE

Le jeans représente le plus gros segment des exportations de vêtements du Bangladesh. En 2009, près d'un jeans sur 5 importés dans l'Union Européenne a été fabriqué au Bangladesh. Mais si les volumes n'ont cessé d'augmenter, le prix à l'exportation (FOB) n'a lui pas cessé de baisser. Il est passé de 5,34€ en 2000 à 4,17€ en 2009, soit une diminution de 22%. Cette diminution de prix fait du Bangladesh le champion du jeans à bas prix. Elle illustre en partie le déclin réel des salaires au Bangladesh et explique sans doute en partie que la demande ait basculé massivement de la Chine vers le Bangladesh en 2011<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> <http://www.emergingtextiles.com/?q=art&s=120207-eu-cotton-denim-trousers-import>

## 2. LE SABLAGE DES JEANS AU BANGLADESH

La recherche de terrain au Bangladesh se base sur des entretiens menés auprès de 73 travailleurs de sept usines ainsi que sur des entretiens avec des experts de l'industrie, des journalistes, des médecins et deux directeurs d'usine. 48 des 73 travailleurs interviewés sont ou ont été des sableurs de jeans. Aucune organisation syndicale n'est représentée dans les usines étudiées.



Source : AMRF

Cette recherche est la première sur le sablage des jeans au Bangladesh. Elle révèle entre autre une faiblesse des données sur l'industrie du denim dans ce pays, notamment de données statistiques qui permettraient de définir plus précisément l'étendue du recours au sablage. Selon l'agence allemande de coopération internationale, il y aurait 1.500 unités de traitement des jeans, dont entre 400 et 700 utiliseraient le sablage. Ces unités sont soit intégrées dans de grandes usines, soit de petites unités auxquelles les fabricants principaux sous-traitent la finition. Les chercheurs estiment le nombre minimal de travailleurs occupés dans les unités de traitement à plus de 15.000 parmi lesquels, plus de 2.000 sableraient actuellement des jeans à longueur de journée pour l'exportation.

Une autre difficulté rencontrée par les chercheurs fut d'essayer de déterminer de quelles marques sont les jeans sablés par ces travailleurs. Aucune donnée commerciale

n'est disponible. Les entreprises ne sont pas contraintes légalement de publier des informations sur leur filière d'approvisionnement. Les chercheurs ont donc présenté une série de logos aux travailleurs interviewés afin que ceux-ci les reconnaissent. Deux difficultés se sont alors présentées. Les jeans à sabler sont parfois fournis sans les logos et les travailleurs sont réticents à fournir des informations de peur de perdre leur emploi. Les logos présentés aux travailleurs étaient ceux de Armani, Benetton, C&A, Carrefour, Diesel, Dolce & Gabbana, Esprit, H&M, Inditex (Zara, Massimo Dutti), Levi's et VF (Lee et Wrangler).

La moitié des travailleurs ont reconnu des marques. Il s'agit de H&M, Levi's, C&A, Dolce & Gabbana, Esprit, Lee, Zara et Diesel. Ces marques ont toutes annoncé publiquement interdire le sablage des jeans dans leurs filières d'approvisionnement.

### 2.1 SABLAGE MANUEL VS SABLAGE MÉCANIQUE

Les travailleurs décrivent l'unité de sablage comme une grande salle comprenant de 5 à 8 postes de sablage, manuel ou mécanique.

Un poste de sablage manuel occupe entre deux et trois travailleurs, soit un opérateur et un ou deux assistants. Le sableur sable les jeans à l'aide d'un canon qui projette du sable à haute pression sur le jeans déposé devant lui, généralement dans une cabine ouverte. La poussière est présente partout en grande quantité malgré les systèmes d'extraction de l'air. Les travailleurs sont en contact intensif avec les particules de silice.

Un poste de sablage mécanique occupe généralement quatre travailleurs, soit deux sableurs et deux assistants, qui travaillent en alternance sur la machine. Le jeans est déposé et sablé dans une cabine fermée, qui

doit empêcher tout contact du sableur avec la poussière. En réalité, les travailleurs interviewés nous signalent que le sablage mécanique est réalisé dans des cabines à moitié fermée. Une vitre protège le sableur, mais la cabine est ouverte sur le coté afin d'y déposer et de reprendre les paire de jeans. Un assistant se tient à coté de la machine, insère une pièce en bois dans les jeans et les passe au sableur. Celui-ci place le jeans dans la machine, le sable et le passe à un autre assistant. C'est cet assistant qui est le plus en contact avec la poussière puisqu'il manipule les jeans qui viennent d'être sablés. Les machines sont pourvues d'un système d'extraction, mais les travailleurs signalent que l'air n'est pas extrait de la pièce et que souvent, ces systèmes ne fonctionnent pas. La poussière envahit donc aussi la pièce avec le sablage mécanique et affecte donc tous les travailleurs.

### **Toutes les usines étudiées ont recours au sablage manuel et mécanique.**

### **Dans la majorité des cas, le sablage mécanique est plus utilisé que le manuel. Mais les deux techniques sont potentiellement mortelles pour les travailleurs.**

Si la technique du sablage manuel est très utilisée au Bangladesh, d'autres méthodes, comme le sablage mécanique, le ponçage ou le laser sont cependant de plus en plus répandues. Selon les experts, le sablage manuel est progressivement remplacé par ces autres méthodes, en particulier le sablage mécanique. Certaines usines ont même fermé leur unité de sablage. Le manque d'information nous empêche néanmoins

#### **MOHAMMAD, 25 ANS, OPÉRATEUR EXPÉRIMENTÉ**

Mohammad travaille depuis deux ans comme sableur. Lorsqu'il a commencé, comme assistant, il ne souffrait d'aucun problème de santé. Les conditions de travail étaient bonnes. La machine fonctionnait bien et l'atelier n'était pas trop envahit par la poussière. Ensuite, les conditions se sont détériorées. La machine ne fonctionnait plus correctement et il se retrouve noyé en permanence dans un brouillard épais.

Il y a un an, ses problèmes de respiration ont commencé. Le médecin de l'usine lui a prescrit des médicaments et l'a envoyé à l'hôpital local. Là, un médecin lui a fait un ultrason, une analyse de sang, une radiographie et un test d'effort. Il n'a reçu aucune indemnité financière de son employeur et a du payer lui-même les examens pour un montant de 1.600Tk. Son salaire étant de 3.400 Tk par mois, il a du s'endetter pour payer.

Le médecin a estimé que son état n'était pas sérieux et qu'il se sentirait mieux en prenant un médicament. Malgré ses questions, aucune autre explication ne lui a été fournie. Il a pris le médicament prescrit régulièrement et s'est senti mieux durant les deux ou trois mois suivants. Ensuite, ces problèmes de santé sont réapparus. Il éprouve actuellement des difficultés à respirer et souffre de douleurs à la poitrine. Malgré le fait qu'il se protège avec deux bandes de tissus, il continue de tousser et de cracher du sable noir. Il explique qu'aucun masque n'empêche le sable de rentrer par la bouche et le nez. Aujourd'hui, sa santé s'est tellement détériorée que même un effort minime (comme monter des escaliers) l'essouffle.

Mohammed ne peut pas se permettre d'aller voir un autre médecin et il estime inutile d'aller revoir celui de l'usine. Pour lui, il est clair que la direction ne s'intéresse pas réellement à la santé des travailleurs. Elle ne fait rien pour améliorer les conditions de travail et n'octroie pas de congé de maladie excepté en cas d'absolue nécessité. Si un travailleur est absent une journée, la direction menace de le renvoyer.

d'extrapoler cette évolution aux petits ateliers de sablage et aux sous-traitants.

## 2.2 DES TRAVAILLEURS AU CŒUR DE LA TEMPÊTE

Certains travailleurs expliquent que leur unité de sablage fonctionne 24 heures sur 24, en deux pauses de 12 heures. D'autres expliquent que le sablage manuel est réalisé principalement la nuit pour éviter les contrôles éventuels des acheteurs. La majorité des travailleurs (58 sur 73) confirme que leur unité de sablage est envahie par la poussière, malgré les systèmes d'extraction, exposant les sableurs et les assistants à des doses importantes de silice cristalline. Un journaliste, après avoir visité une unité de sablage témoigne :

**« C'est comme se retrouver au milieu du désert en pleine tempête de sable. »**

Sur les 64 travailleurs qui affirment utiliser des masques de protection, 51 doivent se le procurer par eux-mêmes, la direction de l'usine ne les fournissant pas. Si certaines usines fournissent quelques équipements de protection comme des gants, d'autres ne fournissent rien. Les masques généralement utilisés (masque respiratoire N95) ne protègent pas de la poussière de silice. Les travailleurs sont alors obligés d'inhaler la poussière. Les travailleurs n'ayant pas de masque tentent de se protéger avec des bandes de tissu tout aussi inefficaces.

Certaines usines, disposent de masques avec bonbonne à oxygène. Mais les travailleurs expliquent que ces appareils ne sont utilisés que lors des visites des acheteurs.

La plupart des travailleurs interviewés savent qu'ils courent globalement des risques pour leur santé, même si moins de la moitié en ont été informés par leur direction. 35 travailleurs interviewés connaissent par exemple

des sableurs qui ont du arrêter de travailler en raison de problème de santé.

Ils savent qu'ils ne peuvent pas travailler longtemps comme sableur en raison de l'effet sur leur santé. Cependant, vu le niveau nettement supérieur de salaire d'un sableur, les travailleurs sont tentés de sabler le plus longtemps possible afin de gagner le plus d'argent possible avant de changer de travail.

**Sur les 73 travailleurs interviewés, 56 se plaignent de problèmes respiratoires.**

**22 souffrent spécifiquement de maux de poitrine, toux, tuberculoses ou problèmes auditifs.**

Un journaliste explique que les sableurs qui ne peuvent continuer à travailler à cause d'un problème de santé retournent généralement dans leur village car le coût de la vie y est moins élevé qu'en ville. Pour lui, il s'agit d'une des raisons pour lesquelles il n'y a pas plus d'attention publique pour ces victimes de maladies professionnelles.

## 2.3 DÉPISTAGE DIFFICILE : SILICOSE Vs TUBERCULOSE

La silicose est très rarement diagnostiquée pour des travailleurs de l'habillement au Bangladesh. Les médecins interviewés estiment que les travailleurs de l'habillement ne sont pas exposés à la silice cristalline. Ils diagnostiquent de préférence la tuberculose - une maladie aux symptômes similaires -, l'asthme ou d'autres problèmes pulmonaires chroniques.

Trois des six pneumologues interviewés n'ont jamais entendu parler du sablage des jeans. Pourtant, après avoir reçu l'information sur les méthodes de sablage des jeans, ils reconnaissent tous unani-

mement que les risques de silicose sont bien présents pour les sableurs.

Un médecin d'un hôpital spécialisé en maladie pulmonaire (NIDCH) reconnaît avoir traité un sableur de jeans un mois auparavant. Ses symptômes étaient apparemment ceux de la silicose. Comme il lui semblait étrange qu'un travailleur de l'habillement contracte une telle maladie, il a finalement diagnostiqué une affection pulmonaire interstitielle, un syndrome qui englobe une large gamme de troubles liés à une dégradation des tissus pulmonaires.

Un autre médecin explique les raisons pour

lesquelles la tuberculose est diagnostiquée au lieu de la silicose. Premièrement, un patient atteint de la silicose est plus enclin à contracter la tuberculose. Deuxièmement, les tests de dépistage de la silicose sont trois à quatre fois plus chers que ceux de la tuberculose. Troisièmement, les travailleurs consultent généralement des médecins généralistes et des hôpitaux locaux au lieu de spécialistes mieux outillés pour diagnostiquer la silicose.

Un journaliste pointe également la confusion d'intérêt entre des fabricants, des médias et hôpitaux détenus par les mêmes groupes.



Source : AMRF

### 3. L'INTERDICTION DES MARQUES : IMPACTS LIMITÉS ET EFFORTS INSUFFISANTS

Suite à la campagne « Délaver un jeans tue ! » d'achACT - Actions Consommateurs Travailleurs qui relayait une campagne internationale de la Clean Clothes Campaign, des dizaines de marques et distributeurs de jeans ont annoncé interdire la technique du sablage dans leur filière d'approvisionnement en jeans. La recherche tente

d'évaluer l'impact de cette interdiction par les marques et enseignes.

Les grandes usines semblent remplacer le sablage manuel par le sablage mécanique. Il semble aussi que certaines unités de sablage remplacent le sable local, riche en silice, par du sable importé. Enfin, certaines usines ont fermé leur atelier de sablage.

De manière générale cependant, cette interdiction par les marques semble peu contrôlée et son impact reste inégal. L'interdiction est largement contournée dans la plupart des usines étudiées.

### **Le sablage, tant manuel que mécanique, continue d'être utilisé dans les filières des grandes marques.**

Des travailleurs interviewés affirment sabler des jeans pour des marques qui ont interdit le sablage, parfois avec l'accord tacite des acheteurs. La plupart des fournisseurs des marques et enseignes de jeans disposent toujours d'unités de sablage. Certains clients n'interdisent en effet pas le sablage. La tentation est donc grande de recourir à cette technique plus rapide et moins coûteuse. De plus, les plus petits ateliers et sous-traitants des fournisseurs principaux continuent d'utiliser principalement le sablage manuel.

L'incapacité des marques à modifier leurs designs ou à augmenter les délais de production pour permettre aux fournisseurs d'utiliser d'autres techniques renforce l'utilisation, parfois clandestine, du sablage.

Certaines entreprises, en annonçant

l'interdiction du sablage, se sont engagées à contrôler le sablage dans leur filière. En 2010, H&M affirmait : « Nous avons décidé de continuer à contrôler le sablage dans les usines de nos fournisseurs, même si nous n'acceptons plus l'utilisation de cette technique pour nos produits. De cette façon, nous continuons à réduire au minimum les risques pour la santé et la sécurité des travailleurs de nos fournisseurs, et à améliorer globalement les pratiques dans l'industrie. »

Cependant, il est évident que le contrôle du sablage au Bangladesh est extrêmement difficile et peu susceptible d'être réalisé correctement. Les travailleurs interviewés ont déclaré que les contrôles par les marques étaient quasi inexistantes dans leurs usines.

Malgré leur connaissance des risques, suite notamment au scandale en Turquie, les marques n'ont pas entrepris d'informer les travailleurs avec la diligence nécessaire. Gucci est la seule entreprise à avoir collaboré avec les représentants syndicaux et les ONG pour traiter la question dans sa filière d'approvisionnement intégralement située en Italie. Dans certains cas, les travailleurs sont informés que cette technique est dangereuse. Mais dans la plupart des cas, ils ne prennent conscience des risques qu'en voyant leur collègue tomber malade.

## **4. CONCLUSIONS**

La recherche montre qu'il est évident qu'une importante industrie du sablage, manuel et mécanique, existe toujours au Bangladesh, tant pour des produits d'exportation que pour le marché intérieur. Si le sablage mécanique semble progressivement remplacer le sablage manuel, cette évolution n'est pas une solution satisfaisante. Ces deux techniques sont potentiellement mortelles pour les travailleurs.

Si l'interdiction de l'utilisation du sablage par certaines marques semble avoir un impact, le manque de contrôle, les commandes d'autres marques et enseignes en jeans sablés et l'incapacité des marques à modifier le design de leur jeans limitent fortement cet impact. La pression sur les délais de livraisons et les prix renforce la tentation pour les fabricants d'utiliser le sablage au lieu de techniques plus lentes et plus coûteuses. Le sablage est donc parfois réalisé uniquement

de nuit pour éviter les contrôles, ou simplement sous-traité.

**La seule interdiction volontaire par les marques est insuffisante pour abolir cette pratique et éviter que de nouveaux travailleurs ne contractent la silicose.**

Une interdiction légale, de la technique du sablage des jeans et de l'importation de jeans sablés, décrétée par les gouvernements semble donc nécessaire.

Les travailleurs, attirés par les salaires plus élevés des sableurs, travaillent 12 heures par jour dans un environnement de travail extrêmement chargé en poussière de silice. La recherche montre que les travailleurs sont faiblement informés des risques réels du sablage. Peu de travailleurs ont été informés des risques par la direction de leur usine. Par contre, un travailleur interviewés sur deux connaît au moins un travailleur qui a dû arrêter de travailler suite à des problèmes de santé liés au sablage. Mais comme les travailleurs malades retournent généralement vivre dans leur village, peu d'attention publique est apportée à leur cas.

Il est donc important de les sensibiliser aux dangers. Or, aucun syndicat n'est implanté dans les usines étudiées. Plus généralement, les organisations syndicales et leurs membres sont souvent harcelés et réprimés au Bangladesh. Il est donc nécessaire de renforcer les organisations de travailleurs afin qu'elles puissent défendre le respect des droits des travailleurs, notamment au niveau des conditions de santé et sécurité et du traitement médical des travailleurs et de leur droit à des indemnités le cas échéant. Les marques et les fabricants doivent également prendre leur responsabilité en la matière.

La connaissance du risque de silicose chez

les sableurs de jeans est aussi méconnue des médecins qui diagnostiquent généralement d'autres infections pulmonaires comme la tuberculose. Les travailleurs ne bénéficient donc généralement pas du bon diagnostic, ni des bons traitements, ni d'indemnités. Il est donc important d'informer les médecins du travail au Bangladesh des liens entre le sablage des jeans et la silicose.

## RECOMMANDATIONS

### 4.1 LES MARQUES ET ENSEIGNES

Les marques et enseignes doivent immédiatement arrêter l'utilisation du sablage dans toutes leurs filières d'approvisionnement. Avec la Clean Clothes Campaign, achACT exige des entreprises qu'elles **continuent à s'engager et à promouvoir publiquement une interdiction complète du sablage** dans les filières d'approvisionnement et qu'elles s'assurent que cette interdiction soit appliquée via des moyens adéquats de contrôle et **en collaboration avec les syndicats et organisations de défense des droits des travailleurs** basés au Bangladesh et dans les autres pays de production.

L'interdiction annoncée par les marques et enseignes n'est pas suffisante. Les marques doivent s'assurer **qu'elles s'approvisionnent auprès de fournisseurs qui n'utilisent aucune forme de sablage**, manuel ou mécanique, et dont les normes de santé et de sécurité des travailleurs sont les plus élevées. Nous demandons également aux marques et aux enseignes de soutenir leurs **fournisseurs qui s'engagent à éliminer le sablage** dans l'ensemble de leur filière de production.

Les marques et enseignes doivent également s'assurer que **la conception et les délais de livraison des vêtements en denim soient adaptés** afin de garantir que le sablage n'est ni nécessaire, ni encouragé.

achACT demande aux marques citées dans la recherche, ainsi qu'à toutes les marques et enseignes qui interdisent le sablage, de s'assurer que cette technique est effectivement abolie. Si une entreprise seule ne dispose pas de ce levier, elle se doit de collaborer avec d'autres, comme le suggère les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux Droits de l'Homme de l'ONU, *“Si l'entreprise a le pouvoir de prévenir ou d'atténuer l'incidence négative, elle doit l'exercer. Et si elle ne l'a pas, il peut y avoir des moyens pour elle de l'accroître. Elle peut renforcer son influence, par exemple, en offrant un renforcement des capacités ou d'autres incitations à l'entité connexe, ou en collaborant avec d'autres acteurs.”*

De plus, achACT demande que les marques et enseignes garantissent des **indemnités adéquates** aux travailleurs de leurs filières d'approvisionnement qui ont été déjà contracté la silicose, et garantissent aux travailleurs et à leurs familles des indemnités qui couvrent les traitements médicaux et les autres frais causés en raison de la maladie (par exemple la perte de revenu liée à l'incapacité de travail).

achACT invite les marques et enseignes, en collaboration avec leurs fournisseurs, à fournir des **examens médicaux** adéquats pour le diagnostic de la silicose, des traitements et des indemnités si nécessaire à tous les travailleurs ayant été exposés aux poussières de silice, indépendamment de leur poste de travail.

achACT demande également que les marques et les enseignes **évaluent préalablement tout risque lié à de nouvelles méthodes de production**. Il s'agit d'une étape que les marques doivent, selon les principes directeurs des Nations Unies, entreprendre afin d'assumer leur diligence avant d'avoir recours à de nouvelles techniques de finition du denim.

achACT demande que les initiatives de vérification multipartites et les initiatives d'entreprises actives dans l'industrie de l'habillement utilisent leur influence pour pousser leurs membres à mettre en œuvre une interdiction complète du sablage dans leurs filières d'approvisionnement.

## 4.2 LES GOUVERNEMENTS

Les gouvernements nationaux doivent interdire le sablage manuel et mécanique du denim et imposer le respect des règles de santé et sécurité au travail.

achACT demande aux gouvernements de fournir une assistance sociale et médicale ainsi qu'une pension d'invalidité à tous les travailleurs, du secteur formel ou informel, qui ont contracté la silicose.

achACT invite également l'Union Européenne à mettre en œuvre une interdiction d'importer des jeans sablés et les entreprises à soutenir une telle interdiction.

## 4.3 LES INSTITUTIONS INTERNATIONALES

achACT demande à l'Organisation internationale du travail (OIT) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) d'intégrer les filières de production de vêtements en Denim dans leur programme d'éradication de la silicose. achACT demande en outre qu'un programme spécifique pour l'élimination de la silicose soit mis en place au Bangladesh. achACT demande également que des efforts supplémentaires soient réalisés pour augmenter la sensibilisation des travailleurs et des médecins du travail du Bangladesh aux risques de la technique du sablage.

Suite à des informations tendant à démontrer que la technique du sablage du Denim est toujours utilisée en Europe, notamment en Italie et au Portugal, nous demandons à l'OIT et à l'OMS de mener l'enquête et d'y mettre fin.

# DÉLAVÉ UN JEANS TUE

## SITUATION DU SABLAGE AU BANGLADESH

*Ce document est la synthèse francophone du rapport « Deadly denim » publié par la Clean Clothes Campaign. Il est le fruit d'une recherche de terrain conduite par AMRF en collaboration avec la CCC et NGWF. Le rapport complet ainsi que la synthèse en français sont disponible sur notre site [www.achact.be](http://www.achact.be)*

**Rédaction :** Jean-Marc Caudron

**Relecture :** Carole Crabbé

**Images et photos :** AMRF

**Mise en page :** Catherine Parmentier

**MARS 2012**



**achACT**

Actions Consommateurs Travailleurs

Place de l'Université, 16  
B-1348 Louvain-la-Neuve  
010/457527

[achacteurs@achact.be](mailto:achacteurs@achact.be)